



Achraf et les obligations de l'ONU

Conférence au Palais des Nations à Genève en présence de juristes internationaux et de personnalités politiques pour la défense d'Achraf

A l'invitation de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), la Fondation France-Libertés (Danielle Mitterrand), le MRAP, d'éminents juristes, avocats et défenseurs des droits de l'homme de divers pays, ont tenu une conférence au siège de l'ONU à Genève le 24 septembre.

En marge de la 15e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, les participants ont demandé l'intervention urgente du Secrétaire général des Nations Unies, du Conseil de Sécurité et du Haut

Commissaire des droits de l'homme pour faire cesser les exécutions de prisonniers politiques en Iran sous l'accusation de *Mohareb* ou ennemi de Dieu, ainsi que les pressions intolérables sur les résidents du camp d'Achraf, membres des Moudjahidine du peuple d'Iran (OMPI). Ils ont aussi

appelé à la mise en place d'un tribunal international par le Conseil de sécurité pour juger les responsables du massacre de 30.000 prisonniers politiques en 1988 en Iran.

Lire page 2



Les forces irakiennes blessent 10 Achrafiens

- Elles sabotent les communications intérieures du camp
- Elles empêchent deux résidents de subir une intervention chirurgicale urgente

Lire page 4



Les agents du Vevak aidés des forces irakiennes, installant barrières injurieuses et haut-parleurs à l'entrée d'Achraf.

Le risque de crime contre l'humanité continue pour le camp d'Achraf

France Libertés
Fondation
Danielle
Mitterrand,
Women's
Human Rights
International
(WHRIA) et le
Mouvement



Contre le Racisme et pour l'Amitié Entre les Peuples (MRAP) ont présenté conjointement au Secrétaire général de l'ONU une déclaration écrite sur la situation à Achraf, dans le cadre du Conseil des droits de l'homme qui siègeait à Genève.

Lire page 4

Juristes et politiques réunis à Genève en défense d'Achraf

Réunis à Genève à l'invitation de l'OMCT, France Libertés et du MRAP, juristes éminents et personnalités politiques se sont penchés sur la situation des victimes de la répression en Iran et à Achraf en Irak. Ils ont conclu dans les deux cas à la nécessaire intervention de l'ONU, à la fois pour faire cesser les exécutions en Iran et pour installer une équipe d'observateurs à Achraf dans le but de faire respecter les droits des résidents du camp. Sous la houlette de Gianfranco Fattorini, représentant du MRAP à l'ONU à Genève, les panelistes ont abordé divers aspects de la question.



Sid Ahmed Ghozali, ancien premier ministre algérien et président du Comité arabo-islamique en défense d'Achraf:

“ Nous voulons que toutes les forces de bonne volonté, les amis de la paix et des droits de l'homme travaillent à recréer un mouvement d'opinion contre une conspiration du silence. Il y a des choses énormes qui se passent en Iran. Vous avez Achraf qui est l'emblème de la résistance et c'est pour cela qu'elle est en danger, car aux yeux d'un pouvoir dictatorial aux abois, elle incarne la continuation de la résistance. Le gouvernement irakien a l'obligation internationale avec les accords passés avec les Américains, d'assurer la protection d'Achraf.

“ **Travailler à recréer un mouvement d'opinion contre une conspiration du silence.**

Les Irakiens font le blocus alors qu'ils ont la charge de les protéger, ils veulent les affamer, ils veulent les dégoûter, ils veulent les chasser et les détruire. C'est un ordre qui a été donné publiquement par le gouvernement à plusieurs reprises. Ces déclarations sont connues. Vous avez un autre opérateur, ce sont les Etats-Unis d'Amérique. C'est leur honneur et leur crédibilité qui sont en cause. Parce que ce sont eux qui ont désarmé, ce sont eux qui se sont engagés à protéger ces gens-là, ce sont eux qui ont affirmé le droit à la protection.”



Eric David, professeur de droit international, ancien président du centre de droit international de l'Université libre de Bruxelles

“Les personnes qui sont à Achraf sont des réfugiés qui peuvent se revendiquer du statut prévu par la convention de Genève de 1951. On

pourrait même aller plus loin, et considérer qu'Achraf a quasiment un statut d'extra territorialité. Il y a un véritable blocus et une situation de harcèlement permanent de ce personnes. Ce sont des formes de torture morale qui tombent sous le coup de la torture psychologique, qui est interdite et incriminée par la convention des Nations Unies de 1984 sur l'interdiction de la torture. Ce sont également des persécutions dirigées contre un groupe en raison de son caractère politique. Il s'agit donc bel et bien là d'un crime contre l'humanité qui en quelque sorte fait écho au crime contre l'humanité



Juan Garcès, juriste espagnol, ancien conseiller personnel du président chilien Salvador Allende:

“En matière de droits de l'homme, l'arrêt de la cour internationale de justice nous rappelle l'obligation de prévenir le génocide avant le commencement de l'acte génocidaire. Cette obligation vaut même pour les pays qui n'ont pas signé la convention contre le génocide. Par conséquent cette obligation est à étudier dans le cadre du génocide de 1988 où des dizaines de milliers de personnes ont été exécutées pour le fait d'appartenir à l'OMPI.

“ **Une commission rogatoire a été envoyée en Irak pour qu'ils expliquent quelles recherches ont été faites pour poursuivre le responsable du massacre.**

Les 28 et 29 juillet 2009 les forces irakiennes ont attaqué Achraf, il y a eu 11 morts et plusieurs centaines de blessés. Nous avons considéré que c'est une violation grave de la convention de Genève, nous avons porté plainte pour la poursuite des responsables de cette violation à la cour nationale d'Espagne au mois de novembre dernier. Cette plainte a été acceptée, elle est en cours. Une commission rogatoire a été envoyée en Irak pour qu'ils expliquent quelles recherches ont été faites pour poursuivre le responsable du massacre. La réponse n'a pas été satisfaisante et la procédure va se poursuivre.

En Irak, les autorités ont signifié leur volonté de détruire la population d'Achraf. Depuis le transfert de la sécurité du camp début 2009, par les autorités américaines aux autorités irakiennes, Achraf se trouve encerclé avec des restrictions très sévères sur l'entrée de la nourriture et des médicaments, l'interdiction absolue d'entrer des familles, des juristes, des avocats ou des organisations internationales. Depuis huit mois, ils sont soumis à un bombardement de quelques 40 haut-parleurs installés autour du camp qui pendant toute la journée envoient des menaces ; ce sont des tortures psychologiques avec des conséquences terribles pour la population.”

“ **Les Nations Unies ont clairement une responsabilité d'assurer la promotion des droits humains**

qui avait déjà été commis par l'extermination de membres de ce groupe (OMPI) en 1988. Les gens d'Achraf ayant accepté de se désarmer complètement auprès des Etats-Unis, les Etats-Unis conservent une responsabilité en droit du sort des résidents d'Achraf. Quant aux Nations Unies, il y a clairement une responsabilité qui est d'autant plus spécifique dans le cas d'espèce, que la mission d'assistance des Nations unies en Irak créée par la résolution 1483, insiste elle aussi sur cette obligation que l'ONU a d'assurer la promotion et le développement des droits humains.”



Tunne Kelam, eurodéputé estonien, membre de la délégation du Parlement européen qui s'est rendue à Achraf: "En avril 2009, le Parlement européen a adopté une résolution sur le camp d'Achraf. Nous avons insisté sur la protection de ces personnes protégées par les conventions de Genève et sur la garantie de leur liberté de choix, leur sécurité et leur dignité. Je voudrais souligner la responsabilité de l'ONU et de l'administration américaine

“**Les Américains ont signé des accords avec les Achrafiens pour les protéger.**

pour la protection des résidents Les autorités américaines ont signé des accords avec chacun des résidents pour les protéger jusqu'au règlement final de leur situation. La MANUI doit maintenir son équipe d'observateurs à Achraf. Elle doit s'efforcer de lever le blocus du camp, et la Haut commissaire aux droits de l'homme, ainsi que les rapporteurs spéciaux sur la torture devraient continuer à enquêter sur les violations des droits humains qui se passent dans et autour d'Achraf pour informer le Conseil des droits de l'Homme et les autres organes concernés.”



Jean-Charles Rielle, conseiller national suisse : “ Les autorités irakiennes imposent de graves restrictions à la livraison des produits de première nécessité aux Achrafiens. Le porte-parole du ministère des Affaires étrangères du

“**Nous demandons la levée du blocus inhumain qui dure depuis 20 mois.**

régime iranien a déclaré officiellement le 10 août que Téhéran « cherchait à faire expulser les membres de l'OMPI et qu'il espérait que les membres criminels de l'OMPI seraient livrés à l'Iran ». Le premier ministre irakien sortant a déclaré dans une interview qu'il cherchait à déplacer les Achrafiens sur le territoire irakien. Cela sera un prélude à leur expulsion. En tant que parlementaire suisse membre du Comité de défense d'Achraf et dans le cadre de la 4e convention de Genève, nous demandons la levée du blocus inhumain qui dure depuis 20 mois contre les membres de l'opposition iranienne à Achraf et la fin de l'ensemble des pressions, pour ne pas dire des tortures, psychologiques qui durent depuis 8 mois, la garantie de la protection physique et psychologique des Achrafiens par l'armée américaine, l'installation de l'équipe d'observation de la MANUI à Achraf et l'interdiction de tout déplacement forcé.”



David Matas, juriste et expert canadien en droit international a brossé un tableau de la situation à Achraf: “ L'attaque de juillet 2009 a fait onze tués et 500 autres blessés. Le déni de visite des familles et des juristes, la présence de haut-parleurs méga puissants pour engendrer du stress, des restrictions sur la livraisons des besoins élémentaires, des patrouilles des forces irakiennes qui

“**Que les familles et les avocats puissent rencontrer les résidents du camp.**

matraquent les résidents, les menaces d'un déplacement interne forcé, la question est de savoir: que fait la Mission d'Assistance des Nations Unies en Irak à ce sujet ? Nous avons une déclaration spécifique sur le camp d'Achraf pour souligner, d'abord, l'importance d'un accès sans obstacle aux besoins humanitaires. Ensuite, que les familles et les avocats des résidents puissent rencontrer les résidents du camp. Enfin l'arrêt des haut-parleurs et que la MANUI rappelle au gouvernement irakien les normes internationales en matière de déplacements internes.



Catherine Legna, du Comité international des juristes en défense des victimes de l'insurrection en Iran : “Je voudrais souligner le lien entre les condamnations à mort que nous suivons de très près, les condamnés à

mort que nous essayons de soutenir et le camp d'Achraf. Car outre les nombreux délits que le gouvernement iranien prévoit, il y a également le délit d'avoir des parents à Achraf où d'être allé visiter

“**Le «délit» d'avoir des parents à Achraf où d'être allé visiter des parents à Achraf.**

des parents à Achraf. Actuellement à Téhéran il y a huit personnes qui sont dans le couloir de la mort, dont trois confirmées par la cour suprême vont être exécutées d'un moment à l'autre. C'est pourquoi le CIJ appelle à se mobiliser, notamment pour M. Saremi, également pour Mme Farah Vazehan. Ce délit de *Mohareb* (*ennemi de Dieu*) peut être étendu à la famille, à des personnes qui les connaissent, des sympathisants et à toute personne dissidente qui manifeste. Mme Farah Vazehan, par exemple, a simplement pris des photos dans les manifestations.



L'ayatollah Jalal Gandjei, président de la commission des religions et de la liberté de culte au CNRI : “Un massacre a eu lieu en 1988 selon un décret officiel manuscrit ; si

vous en lisez le texte, vous pourrez en déduire qu'il y a toujours une menace à l'ordre du jour du régime actuel visant l'OMPI et les Achrafiens, ainsi que les sympathisants de l'OMPI dans

“**Mohareb n'a aucune définition précise. Il n'y a ni verset clair ni document islamique pour l'étayer.**

le monde. J'attire votre attention sur le fait que dans cette fatwa de 1988, Khomeiny avance deux sortes de délits: l'un est *Mortad* et l'autre *Mohareb*, les deux ayant été utilisés contre les Moudjahidine en 1988. Ces mots empruntés au vocabulaire religieux, n'ont aucune définition précise. Au cours de 14 siècles, les dirigeants des diverses branches de l'Islam ont toujours eu des différends pour savoir si c'étaient des délits, et quel châtiment leur donner. Car il n'y a ni verset clair, ni document islamique pour l'étayer.”

Les forces irakiennes accentuent leurs pressions sur Achraf



39 haut-parleurs méga-puissants installés à l'entrée d'Achraf par les agents du Vevak qui lancent 24h/24, injures et menaces aux résidents.

Dans l'après-midi du 1er octobre, les forces irakiennes, sur ordre du comité de répression d'Achraf des services du premier ministre irakien, ont ouvert **un nouveau poste avec environ 20 soldats armés** dans la partie nord d'Achraf et y ont installé un bungalow.

Très calmement, des Achrafiens sont allés voir les forces irakiennes pour connaître la raison de ce nouveau poste et de cette occupation d'une partie du camp. Ils ont été reçus à coups de bâtons, de barres de fer, de matraques et de crosses de fusil. **Dix résidents, blessés et contusionnés, ont été hospitalisés.** Les forces irakiennes étaient sous le commandement de deux officiers de l'armée irakienne.

Elles ont gravement endommagé les véhicules des Achrafiens et ont essayé, sans y parvenir, de prendre quatre résidents en otages. Les forces irakiennes ont également découpé la clôture nord d'Achraf pour assurer le soutien de leurs hommes de l'autre côté. Les 28 et 29 juillet 2009, c'est aussi à partir de là qu'elles avaient lancé leur attaque contre le camp.

Les Achrafiens victimes de l'agression ont voulu déposer plainte, mais la police a refusé de l'enregistrer.

Par ailleurs, toujours dans la matinée du 1er octobre, deux bungalows ont été installés à l'entrée d'Achraf pour les agents du ministère du Renseignement des mollahs (Vevak) qui se livrent à la torture psychologique des Achrafiens. Cela signifie qu'ils envisagent une installation permanente des agents du Vevak et de la force terroriste Qods à l'entrée du camp. Voilà huit mois que leurs présence est uniquement assurée par le soutien total des forces irakiennes. Les déplacements de ces agents se font dans les véhicules militaires irakiens.

Sur ordre du comité de répression d'Achraf, les obstacles posés depuis 20 mois pour empêcher les Moudjahidine d'Achraf d'avoir accès aux soins médicaux ont aussi été multipliés. Le 25 septembre les forces irakiennes **ont annulé le déplacement de deux Achrafiens qui devaient se faire opérer des yeux** à Bagdad.

C'est la deuxième fois qu'elles empêchent l'intervention chirurgicale de ces

deux personnes alors que leur état de santé relève de l'urgence. Déjà, le 20 septembre, alors qu'ils étaient partis pour Bagdad et que le service chirurgical les attendait en salle d'opération, le commandant de l'escorte irakienne qui les accompagnait, s'est opposé à l'intervention et a ramené les malades à Achraf. Dans une autre mesure inhumaine, le 23 septembre, elles avaient **empêché quatre patients atteints du cancer d'aller consulter un spécialiste à Bagdad.**

Le 27 septembre, dans un autre acte hostile, les forces irakiennes ont détruit un point de connexion et de distribution de lignes téléphoniques internes d'Achraf acquis et installé il y a quelques années aux frais des Achrafiens. Elles ont également emporté des pièces et des câbles qu'elles avaient déterrés.

Ces actions hostiles du comité de répression d'Achraf **préparent ouvertement le terrain à une crise et une attaque violente contre les Achrafiens**, qui donnera lieu à une catastrophe humanitaire. Le régime iranien profite de la situation actuelle en Irak pour accentuer ses pressions en vue de réprimer les Moudjahidine d'Achraf.

Déclaration des ONG sur Achraf

Dans leur déclaration conjointe présentée au Secrétaire général de l'ONU, la Fondation France Libertés, le WHRIA et le MRAP, demandent :

1. Au gouvernement irakien de respecter les droits des résidents d'Achraf dans le cadre de la quatrième Convention de Genève, de lever immédiatement le siège d'Achraf, et de permettre aux familles, avocats, parlementaires, défenseurs des droits humains et au personnel médical d'entrer librement dans le camp comme c'était le cas de 2003 à 2008, et de cesser d'imposer des restrictions sur l'entrée du carburant et des médicaments dans le camp ;
2. Au gouvernement américain de prendre ses responsabilités morales et juridiques en garantissant la protection physique

et psychologique complète des résidents d'Achraf, d'empêcher la violence à leur égard et leur déplacement forcé en Irak, et de rétablir leur équipe de surveillance à Achraf ;

3. A la MANUI d'envoyer son équipe de surveillance à Achraf, de faire des efforts pour lever le siège du camp et de mettre fin à la torture psychologique des résidents ; la MANUI devrait améliorer ses ressources actuelles au camp d'Achraf et assumer davantage de responsabilités pour assurer la sécurité des résidents protégés par la IVe Convention de Genève.
4. Au Haut Commissaire aux droits de l'homme, ainsi qu'au Rapporteur spécial sur la torture, au Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, et au Groupe de travail sur les détentions arbitraires, d'enquêter sur les



violations des droits humains se produisant dans et autour du camp d'Achraf en vue d'informer le Conseil des droits l'homme et les autres organismes des Nations Unies sur la situation actuelle dans le camp d'Achraf et de prendre les mesures appropriées pour protéger ses résidents.